

Aiacciu, u 12 di ferraghju di u 2026

CUMUNICATU DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Mise au point de la Collectivité de Corse concernant le Conservatoire Henri Tomasi, à Aiacciu.

La Collectivité de Corse accompagne le Conservatoire de musique Henri Tomasi de manière constante et renforcée à hauteur de 2,7 millions d'euros de fonctionnement annuel (60% CdC, 20% Ville d'Aiacciu, 20% Ville de Bastia), soutien en progression continue depuis dix ans. La Collectivité a d'ailleurs augmenté fortement sa participation en 2024 pour faire face aux difficultés budgétaires, afin de ne pas pénaliser l'activité du Conservatoire.

En matière d'investissement, la Collectivité de Corse a soutenu le projet de construction du Conservatoire d'Aiacciu à hauteur de 1,9 million d'euros.

Malgré ce soutien majeur, la Collectivité de Corse a fait le choix de ne pas participer à l'inauguration du samedi 7 février 2026.

Cette décision, prise à regret, repose sur les raisons suivantes :

- la Collectivité, bien que financeur de premier rang sur le fonctionnement, et co-financeur sur l'investissement, n'a pas été associée par la Ville d'Aiacciu à la définition de la date de cette séquence ;

- le bâtiment ne pouvait pas être achevé à la date choisie unilatéralement par la Ville d'Aiacciu ;

- le contexte électoral aurait dû conduire à ne pas précipiter cette inauguration : le Préfet de Corse, n'a pas non plus été consulté sur la date et était d'ailleurs absent pour cause de réserve électorale.

S'agissant du déménagement, la direction du Conservatoire a rappelé qu'il convenait de trouver une date cohérente avec le calendrier scolaire des élèves afin de ne pas perturber leurs rythmes.

Jusqu'à présent, nous avons volontairement choisi de ne pas communiquer, pour préserver un outil au service de la culture et de la jeunesse.

Mais dès lors que la position de la Collectivité de Corse est publiquement questionnée, il est de notre devoir d'apporter aux élèves, à leurs familles et aux professeurs et personnel du Conservatoire des éléments factuels rappelant les raisons de la non mise en service des locaux à ce stade.

Les travaux du Conservatoire, gérés par la seule Ville d'Aiacciu, ont entraîné d'importants surcoûts. Pour régler ce surcoût, la Ville a contracté deux emprunts complémentaires sur 20 ans et a demandé à la Collectivité de Corse de participer au

paiement des intérêts de ce prêt, à hauteur de 180.000 euros par an, dans le cadre d'une indemnité de transfert de gestion du bâtiment ad vitam, donc sans échéance de fin.

En synthèse, la Ville d'Ajaccio demande au Conservatoire de payer 180.000 € par an pour des surcoûts de travaux qu'elle a unilatéralement générés, 80% de cette indemnité annuelle ayant vocation à être à la charge de la Collectivité.

Par courrier en date du 8 janvier 2026, la Collectivité de Corse a logiquement refusé cette option.

L'ouverture du Conservatoire est donc conditionnée à la simple signature d'une convention, une fois que la Ville d'Ajaccio aura pris note du refus de la Collectivité de Corse d'assumer la prise en charge d'un surcoût de 180.000 € qui n'a jamais été évoquée tout au long du projet.

La Collectivité de Corse demeure toutefois pleinement disposée à discuter avec la Ville d'Ajaccio sur la base d'un estimatif réel et partagé des coûts de fonctionnement du bâtiment.

Ce travail a d'ailleurs déjà été engagé lors de différentes réunions.

La Collectivité de Corse reste ouverte à un dialogue serein et transparent avec les équipes administratives et pédagogiques, les organisations syndicales et les parents d'élèves afin d'expliquer l'ensemble de ces éléments et d'envisager l'organisation du déménagement et l'ouverture du site.

Cet équipement est un outil exceptionnel au service de la jeunesse, de la formation artistique et de la culture en Corse. Il mérite d'être mis en service dans des conditions pleinement réunies, avec sérieux et responsabilité et non dans la précipitation.

Notre responsabilité collective est d'en garantir le fonctionnement durable et équilibré, dans une bonne utilisation de l'argent public et le respect de l'intérêt général.